



## **DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL**

### **PV N°6 du 19 janvier 2022** **En visioconférence**

**Président :**

M. CORDOBA Anthony,

**Membres présents :**

Mmes. BISSON Gaëlle, LEDUC Agathe, SANSON Sylvie.

MM. DOMINGUEZ CONDE David, FARINA Bruno, FOIRET Pascal, PERIER Philippe, RANGER Stéphane.

**Membres absents excusés :**

Mme. MOMBO Bénédicte.

MM. COQUELET Jean-Claude, DEWILDE Morgan, LEPELISSIER Jean-Marc, RAFA Messaoud.

**Invités :**

MM. ROUTIER Marc, Président du DEF, MOERMAN Eric, Responsable de pôle.

Début de réunion à 19h00

Anthony CORDOBA, Président de la Commission Départementale Futsal, remercie les membres de la commission présents, et excuse les membres n'ayant pu se libérer pour cette réunion.

Il remercie Marc ROUTIER, Président du DEF, et Eric MOERMAN, Responsable du pôle compétitions, pour leur présence à cette réunion.

Pascal FOIRET est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DE PV :**

Les PV n°4 de la réunion du 21/12/2021, publié sur le site du DEF le 23/12/2021, et n°5 de la réunion du 13/01/2022, publié sur le site du DEF le 18/01/2022, sont adoptés par les membres présents.

\*\*\*\*\*

### **COUPES DEPARTEMENTALES FUTSAL :**

L'interruption des compétitions, en raison de la reprise de la pandémie liée au COVID, perturbe le déroulement de l'ensemble des compétitions futsal, en particulier les différentes coupes départementales, jeunes et seniors.

Concernant la coupe futsal U13 G, il reste à disputer les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tours éliminatoires afin de déterminer les 4 clubs qualifiés pour la finale départementale.

Concernant la coupe futsal U13F, il reste à disputer le tour de poule de ¼ de finale afin de déterminer les 4 clubs qualifiés pour la finale départementale.

Concernant la coupe futsal U15G, les 4 clubs qualifiés pour la finale départementale sont connus.

Concernant la coupe futsal U16F, il reste à disputer le 2<sup>ème</sup> tour et les ¼ de finales avant de connaître les 4 clubs qualifiés pour la finale départementale.

Concernant la coupe futsal U18G, il reste à disputer 2 poules du 2<sup>ème</sup> tour afin de déterminer les 2 derniers clubs qualifiés pour la finale départementale.

Concernant la coupe futsal U18F, il reste à disputer le 2<sup>ème</sup> tour éliminatoire avant de connaître les 4 clubs qualifiés pour la finale départementale.

Concernant la coupe futsal seniors masculins, il reste à disputer 2 journées de la phase de groupes avant les ¼ de finales permettant de déterminer les 4 clubs qualifiés pour la finale départementale.

Concernant la coupe futsal seniors féminines, il reste 1 rencontre à disputer dans le groupe A, ainsi que les ¼ de finales afin de connaître les 4 équipes qualifiées pour la finale départementale.

Le nombre de tours restant à disputer, ainsi que l'éventuelle reprise des compétitions sur herbe, rendent aléatoire la possibilité de maintien des finales départementales à la date des 19 et 20 février. De plus, le propriétaire des installations choisies pour disputer ces finales nous a informé de son souhait de ne pas autoriser le public en raison de la situation sanitaire. Cette décision nous semble incompatible avec la tenue d'un événement qui se veut festif avec la présence des parents des jeunes joueurs.

La Ligue de Normandie a pris la décision de ne pas faire disputer de finales régionales futsal. Ce dernier point nous permet ainsi de libérer cette date dans le calendrier et de ne pas avoir la contrainte de faire connaître les clubs qualifiés pour cette phase régionale.

De ce fait, la commission départementale futsal, à l'unanimité des membres présents, acte le report des finales départementales à une date ultérieure.

Les services administratifs du district, et la commission futsal, travaillent d'ors et déjà sur un nouveau calendrier, qui sera finalisé en fonction de la date de reprise des compétitions

\*\*\*\*\*

### **POINTS DIVERS :**

A la suite de certains reports de dernière minute, entraînant de nombreux désagréments pour les responsables de la commission et le personnel administratifs du district (désignation des arbitres, modification du calendrier, etc...), la commission étudie la modification du règlement des différentes compétitions futsal afin de pallier à ce problème. Les différents points modifiés seront soumis à l'acceptation du Comité Directeur du DEF.

Un document (protocole) va être élaboré afin qu'il soit lu en début des différents plateaux des compétitions futsal. Ce protocole abordera différents sujets, dont le règlement de la compétition (durée et ordre des rencontres), les lois du jeu futsal (rappel sur les particularités de la pratique futsal) ainsi que les règles sanitaires à respecter (port du masque, contrôle sanitaire, etc...). Ce document sera lu par le responsable du plateau futsal en collaboration avec les arbitres officiels.

Une demande a été faite par la sous-commission d'arbitrage futsal auprès du Comité Directeur du DEF, concernant les arbitres des finales futsal. Cette demande est actuellement en cours d'étude.

\*\*\*\*\*

**PAROLE A MARC ROUTIER, PRESIDENT DU DEF :**

Le Président du DEF tenait à remercier l'ensemble des membres de la commission futsal pour le travail effectué pendant cette période des compétitions futsal, en collaboration avec les services du district. La difficulté de gestion de ces compétitions est amplifiée par la situation sanitaire, accentuant ainsi de nombreuses modifications.

Il profite également de ce temps de parole pour présenter succinctement les éléments ayant conduit au report des compétitions sur l'ensemble du territoire normand.

Il termine en exprimant la volonté du Comité Directeur de vouloir maintenir la poursuite des compétitions futsal, si l'évolution de la situation sanitaire le permet, bien évidemment.

\*\*\*\*\*

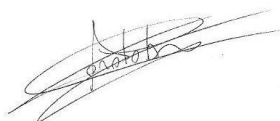
Fin de réunion à 20h00.

\*\*\*\*\*

*Les décisions de la commission futsal sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de l'Eure, dans un délai de **sept (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

\*\*\*\*\*

Le Président de commission  
Anthony CORDOBA



Le Secrétaire de séance  
Pascal FOIRET

